



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/076 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APROUVANT LE PROGRAMME DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN  
ACCESSIBILITE DES POINTS D'ACCES AU RESEAU FERROVIAIRE**

**CHÌ APPROVA U PRUGRAMMA DI U PRUGETTU D'ASSESTU E DI MESSA IN  
ACCESSIBILITÀ DI I POSTI D'ACCESSU À U RITALE FERRUVIARIU**

**REUNION DU 29 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juillet, la commission permanente, convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paulu Santu PARIGI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI  
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

**ETAIT ABSENT : M.**

Jean-Guy TALAMONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des

compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluri annuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** l'arrêté n° 20/XXX CE du Conseil Exécutif de Corse du 7 juillet 2020 portant affectation des autorisations de programme pour le programme 1151 - Réseau ferroviaire - Investissements,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le programme définitif de l'ensemble du projet d'aménagement et de mise en accessibilité des principales gares intermodales du Réseau Ferré Corse sur la ligne centrale, conformément aux affectations proposées au Conseil exécutif de Corse en date du 7 juillet 2020 et au rapport joint à la présente délibération.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement dans le cadre du PEI 4, selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	8,260 M€
CdC	30 % du montant HT	3,540 M€
<b>TOTAL</b>		<b>11,800 M€</b>

La décomposition par n° d'opération est la suivante :

	<b>N° Opération</b>	<b>Total</b>
AIACCIU	N1151CL107	1 732 000 €
AUCCIÀ	N1151CL111	403 000 €
U BORGU	N1151CK036	545 000 €
CALDANICCIA	N1151CL120	2 503 000 €
CASAMOZZA	N1151CK070	2 952 000 €
CORTI	N1151CL072	1 675 000 €
TATTÒ	N1151CL111	450 000 €
VENACU	N1151CL111	531 000 €
VIZZAVONA	N1151CL080	1 006 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 797 000 €</b>
<b>ARRONDI</b>		<b>11 800 000 €</b>

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le plan de financement dans le cadre du volet intermodal du CPER 2015-2020, selon la répartition suivante :

Etat	50 % du montant HT	2,650 M€
CdC	50 % du montant HT	2,650 M€
<b>TOTAL</b>		<b>5,300 M€</b>

La décomposition par n° d'opération est la suivante :

	<b>N° Opération</b>	<b>Total</b>
MIZANA	N1151CK073	1 050 000 €
LES CANNE + PN 58.1	N1151CL118	869 000 €
EVITEMENT DE BASSANESE	N1151CL036	3 350 000 €
<b>Total</b>		<b>5 269 000 €</b>
<b>ARRONDI</b>		<b>5 300 000 €</b>

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer toutes les

procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 29 JUILLET 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ASSESTU E MESSA IN ACCESSIBILITÀ DI I POSTI  
D'ACCESSU À U RITALE FERRUVIARIU**

**AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DES  
POINTS D'ACCES AU RESEAU FERROVIAIRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter l'aménagement et la mise en accessibilité des principales gares intermodales du Réseau Ferré Corse sur la ligne centrale.

Il présente les projets relevant du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) n°4 2018-2020 et les projets relevant du volet intermodal du CPER 2015-2020.

### **1. Descriptif des opérations**

Ces 10 dernières années, le réseau ferré corse a fait l'objet d'une modernisation de son infrastructure (voies, ponts, tunnels).

Le réseau ferré compte 67 gares et haltes.

Les gares d'A PONTE E A LECCIA, ISULA ROSSA (quais), VIVARIU ainsi que la plupart des haltes périurbaines de BASTIA et AIACCIU ont déjà fait l'objet d'une rénovation notamment dans le cadre du FEDER.

Toutefois, les différents programmes n'ont pas permis de traiter la majorité des gares du réseau.

Il a donc été programmé lors de la rédaction du programme du PEI 4 ainsi que du volet intermodal du CPER la rénovation des principales gares et leur mise en accessibilité conformément au Schéma Directeur d'Accessibilité Adapté (SDAdap - délibération n° 15/267 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015). Pour mémoire, le PEI 4 intègre aussi les opérations restant à réaliser tels les cinq grands ponts métalliques et le déploiement de la radio sol train.

L'objectif des aménagements est de proposer sur les gares du réseau classées principales en raison de leur fréquentation et du nombre de trains de meilleures conditions d'accès, d'attente et de correspondances. En fonction des gares, des travaux déjà réalisés, la modernisation du parvis de la gare, du bâtiment et des quais sont proposés.

Dans chaque gare réaménagée, il s'agit de mettre en qualité le bâtiment et ses abords, faciliter les conditions d'accès, d'attente et de correspondance des voyageurs. De nouveaux équipements permettant de fournir de l'information multimodale et d'utiliser le système de billettique en cours de déploiement sur le réseau des lignes routières seront installés. Des bornes d'information seront aussi proposées dans les gares principales.

Ces priorités rejoignent celles des documents de planification réalisées par les agglomérations de BASTIA (PGD), AIACCIU (PDU) ainsi que celui du PADDUC pour la Collectivité de Corse.

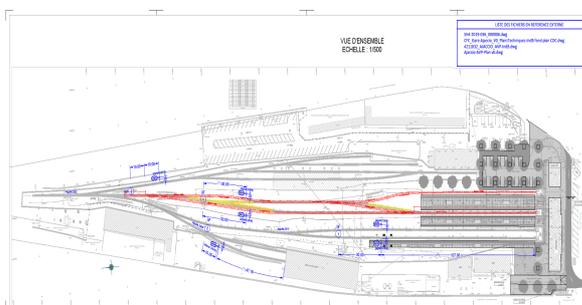
Les gares et haltes concernées par le programme proposé sont les suivantes : BASTIA (PK=0) ; BORGU (PK=16+229) ; CASAMOZZA (PK=21+018) ; CORTI (PK=73+802) ; TATTO (PK=102+809) ; VIZZAVONA (PK=106+648) ; UCCIANI (PK=126+781) ; CALDANICCIA (PK=148+975) ; AIACCIU (PK 157+428).

En annexe, figure une carte représentant les différentes gares proposées dans l'investissement au titre du PEI 4 et du volet intermodal du CPER 2015-2020.

## 2. Projets proposés au titre du PEI n°4

### 1. Descriptif des opérations

#### ❖ Gare d'AIACCIU



### Présentation

Le bâtiment principal actuel nécessite une modernisation intérieure et extérieure. La modernisation des locaux du RdC est actuellement pilotée par les CFC au titre du compte de renouvellement 2020/2021. Il inclut la réfection intérieure (salle d'attente, guichet, bureaux CFC)

La CdC a en charge la réfection du clos couvert, des réseaux, des abords, et la pose des différents équipements liés à l'intermodalité

**Projet de réhabilitation porté par les CFC :** Le projet consiste à refaire notamment l'intérieur (salle d'attente et locaux du personnel) et à poser une verrière entre les 2 bâtiments.

### Projet de la CdC :

Il s'agit pour la Collectivité de Corse de réhabiliter les façades et toitures, de mettre les quais aux normes de hauteur et de poser de nouveaux mobiliers et écrans d'information multimodaux.

Dans le même temps les abords de la gare seront réaménagés afin d'améliorer les conditions d'accès et d'attente des voyageurs.



### **Perspective possible**

A moyen ou long terme les espaces de la gare pourraient être redistribués au profit de logements et d'espaces pour les modes doux (piétons, vélos) ou l'intermodalité (bus)

### **❖ Gare de CORTI**



### **Présentation**

La gare de CORTI fait partie des gares principales du réseau ferré. Elle est très utilisée par les étudiants et par les touristes. L'objectif est de réhabiliter le bâtiment et les abords afin d'améliorer les conditions d'accès et d'attente des voyageurs.



### **Le bâtiment voyageurs :**

Il s'agit d'aménager la salle d'attente et d'y positionner les différents équipements (guichet ; toilettes ; sièges ; écrans multimodaux ; billetterie, valideurs....). En fonction de l'état du bâtiment, le clos couvert peut être refait.



### **Les quais :**

Il s'agit de les mettre aux normes lorsque c'est nécessaire en termes de hauteur, de longueur et de poser de nouveaux mobiliers et écrans d'information



### **Les abords de la gare/parvis :**

Il s'agit d'aménager un parvis, un parking avec les équipements pour les vélos, voitures, et le cas échéant les autocars.

## **❖ Gare de CALDANICCIA**



### **Présentation**

La gare de CALDANICCIA est actuellement à l'abandon. Elle va toutefois devenir un point de croisement pour le périurbain d'AIACCIU et un pôle d'échange avec certaines lignes d'autobus/autocars.

Il est prévu de réhabiliter le bâtiment, aménager les accès voitures et autocars, de créer un parking P+R ainsi que réhabiliter de manière décorative l'ancienne source.



### **Perspective**

Photo montage du pôle d'échanges de CALDANICCIA avec les parkings, l'aménagement de la route d'accès, les quais pour les autobus/autocars et la réhabilitation de la source.

### ❖ **Gare de CASAMOZZA**



### **Présentation**

La gare de CASAMOZZA est actuellement le terminus de la desserte périurbaine BASTIA-CASAMOZZA. Elle bénéficie de 22 AR/jour et d'une fréquentation de 400 voyages par jour. Elle sert de point d'accès au réseau ferré pour les habitants de la plaine Orientale. Le projet consiste à aménager un pôle d'échanges au niveau de l'ex Route Territoriale



### **Perspective**

Un nouveau bâtiment voyageurs, situé au niveau de l'ex Route Territoriale accueillera la salle d'attente et les différents équipements (guichet ; toilettes ; écrans multimodaux ; billetterie, valideurs...). Un parking P+R et des aires d'arrêts de bus seront créés pour que la gare, en lien avec l'ex RT, devienne un pôle d'échange multimodal.

### ❖ **Gare de VIZZAVONA**



### **Présentation**

La gare de VIZZAVONA est une gare importante pour le Réseau Ferré Corse. C'est une gare de croisement avec 12 trains par jour. Elle est, en outre, très fréquentée par les touristes sur la période avril-octobre.

Il s'agit d'aménager la salle d'attente et d'y positionner les différents équipements (guichet ; toilettes ; sièges ; écrans multimodaux ; billetterie, valideur....).



### **Aménagement du parvis**

Il s'agira notamment de réaménager le parvis et de restaurer la gare dans sa configuration d'origine pour mieux la mettre en valeur.

### **❖ Autres gares**

La gare d'UCCIANI, future gare de croisement, fera l'objet d'un réaménagement des quais.

La gare de VENACU fera l'objet d'une rénovation du bâtiment (toiture, salle d'attente) et de son parvis.

La halte de TATTO est intégrée au programme de rénovation pour les quais car située à moins de 200m d'un établissement de santé conformément aux critères d'accessibilité du SDA Adap.

La gare de BORGU fera l'objet fera l'objet d'une rénovation du bâtiment (toiture, salle d'attente) et de son parvis.

Les gares de BASTIA et d'A PONTE E A LECCIA n'apparaissent pas car elles ont déjà fait l'objet d'un programme de modernisation et de mise aux normes dans les programmes précédents.

Les gares de CALVI et ISULA ROSSA feront l'objet d'un programme d'investissement ultérieur centré sur la BALAGNE.

Le tableau ci-dessous synthétise les propositions de priorités concernant les 9 principales gares de la ligne centrale permettant de rester dans l'enveloppe du PEI 4.

## Gares principales sur la ligne centrale

	Bâtiment	Quai	Parking/Parvis	SDA Adap
AIACCIU	X	X	X	X
UCCIANI	CCVU/CPER	X	CCVU/CPER	
BORGU	X	Déjà réalisé	X	
CALDANICCIA	CCVU/CPER	CCVU/CPER	X	
CASAMOZZA	X	CCVU/CPER	X	X
CORTI	X	X	X	X
TATTO		X	X	X
VENACU	X	CCVU/CPER	X	
VIZZAVONA	X	X	X	X

## 2. Financement

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	N° Opération	Etudes	Bâtiment	Quais	Parking et aménagements connexes	Foncier	Total
AIACCIU	N1151CL107	197 000 €	600 000 €	875 000 €	60 000 €		1 732 000 €
UCCIANI	N1151CL111	38 000 €		365 000 €			403 000 €
BORGU	N1151CK036	50 000 €	425 000 €		70 000 €		545 000 €
CALDANICCIA	N1151CL120	367 000 €			2 136 000 €		2 503 000 €
CASAMOZZA	N1151CK070	317 000 €	530 000 €	530 000 €	1 275 000 €	300 000 €	2 952 000 €
CORTI	N1151CL072	165 000 €	250 000 €	360 000 €	900 000 €		1 675 000 €
TATTO	N1151CL111	40 000 €	80 000 €	250 000 €	80 000 €		450 000 €
VENACU	N1151CL111	56 000 €	425 000 €		50 000 €		531 000 €
VIZZAVONA	N1151CL080	136 000 €	425 000 €	115 000 €	330 000 €		1 006 000 €
TOTAL							
TOTAL		1 366 000 €	2 735 000 €	2 495 000 €	4 901 000 €	300 000 €	11 797 000 €
ARRONDI							11 800 000 €

L'opération est inscrite au Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	8,260 M€
CdC	30 % du montant HT	3,54 M€

Le programme sera financé sur les autorisations de programme décrites dans le tableau précédent.

## 3. Projets au titre du volet intermodal du CPER

### 1. Descriptif des opérations

Trois opérations sont proposées par la Collectivité de Corse au titre du volet intermodal du CPER : l'aménagement du pôle d'échanges de MIZANA, la

réalisation d'une nouvelle halte aux CANNES comprenant la remise aux normes des PN encadrants et la réalisation d'un nouveau point de croisement à BASSANESE.

❖ **Aménagement du pôle d'échanges de Mizana**

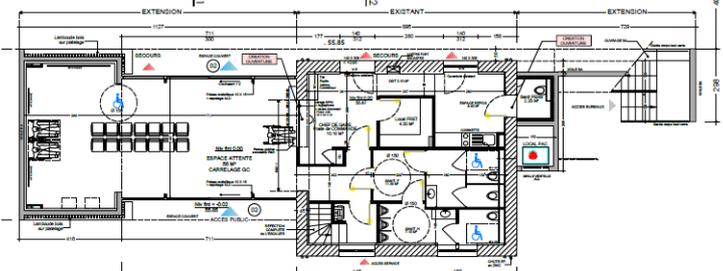
Le développement du périurbain d'AIACCIU fait partie des axes prioritaires pour le réseau ferré Corse. La fréquentation a augmenté de 65 % sur la période 2012-2018.

La mise en place de la CCVU entre AIACCIU et MIZANA avec la réalisation du point de croisement de CALDANICCIA permettra de doubler la fréquence des trains et d'offrir une fréquence à la 1/2h. La gare de MIZANA qui est actuellement la porte d'entrée du réseau a une fréquentation d'environ 300 voyages par jour pour 12 AR/jour.

Les installations de voie vont être réaménagées avec la mise en œuvre de la CCVU.

Par ailleurs, la perspective de doublement de l'offre va rendre la gare beaucoup plus attractive pour les vallées de la GRAVONA et d'I PERI. Le rabattement de lignes d'autocars scolaires sur la gare nécessite aussi des aménagements.

Il est donc proposé un projet de réaménagement des gares afin de mieux prendre en compte l'accueil des voyageurs et l'évolution à venir de la fréquentation. Le projet comprend l'aménagement des quais, du guichet, de la salle d'attente et du parvis de la gare. Les photos illustrent le projet.

<p><b><u>Réfection du bâtiment voyageur et du parvis</u></b></p> <p>Le bâtiment sera refait avec une extension créée notamment pour accueillir le local CCVU</p>	
<p><b><u>Aménagement de la salle d'attente</u></b></p> <p>La salle d'attente sera refaite, agrandie mise aux normes PMR</p>	

### **Aménagement coté quais**

Les quais seront réaménagés, les traversés sécurisés et le mobilier changé



### **❖ Réalisation d'une nouvelle halte aux Cannes dans le périurbain AJACCIEN et mise aux normes des PN**

La réalisation d'une halte aux Cannes permettra d'améliorer l'accès à ce quartier, par ailleurs classé en zone ANRU par l'Etat. Le quartier dispose d'un potentiel important avec la population (7 200 habitants situés à - de 500 m de la future halte) ; la présence de 2 lycées et de nombreux emplois. C'est aussi un lien d'intermodalité fort avec le passage des lignes de bus 1, 2 et 3 qui sont les lignes les plus importantes du réseau urbain d'AIACCIU. Enfin, cette halte se situerait à mi-distance des haltes des SALINI et de la gare d'AIACCIU.

Le projet consiste à aménager un quai et à réaménager les traversées piétonnes de part et d'autre du quai avec la mise aux normes des 2 PN piétons actuels n° 55 et n° 56.

Il est proposé également de joindre à ce projet, la réalisation du PN n° 58.1 afin d'améliorer les échanges entre le nouveau parking Charles ORNANO et le quartier Saint Jean.

### **Insertion d'un nouveau quai dans le quartier des Cannes**

Insertion d'un quai de 65 m compatible avec l'arrêt de trains en unités doubles



### **Réfection des PN n° 55 et 56**

Les 2 PN encadrant le quai seraient mis aux normes



PN n° 55 à reprendre



PN n° 56 à reprendre

**Création du PN  
n° 58.1**

Un nouveau passage piétons sur le site de la gare pour relier le parking de la gare au quartier Saint Jean est créé



Illustration 2. Implantation du PN

**❖ Réalisation d'un nouveau point d'évitement à BASSANESE dans le périurbain Bastiais**

La desserte périurbaine de BASTIA à CASAMOZZA fait l'objet d'un développement continu depuis 10 ans. La fréquentation a fortement augmenté (+ 45 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012). Toutefois l'infrastructure est à voie unique avec 3 points de croisements intermédiaires (FURIANI, BIGUGLIA, BORGU). Les études d'exploitation réalisées ont montré que pour obtenir un objectif de fréquence au quart d'heure notamment entre BASTIA et FURIANI, la création d'un nouveau point d'évitement était nécessaire. La localisation de BASSANESE située à équidistance de Bastia et FURIANI apparaît pertinente.

La halte existe déjà et le projet consiste à créer un nouveau point de croisement et à l'intégrer au système de la CCVU. Celui-ci a atteint les limites de capacité.

L'objectif est de pouvoir continuer à améliorer le cadencement et l'offre sur le périurbain de BASTIA.

**Création d'un point de croisement  
sur le site de BASSANESE**



Le tableau ci-dessous synthétise les propositions de priorités concernant les gares permettant de rester dans l'enveloppe du volet intermodal du CPER 2015-2020.

	<b>Bâtiment</b>	<b>Quai</b>	<b>Parking/Parvis</b>	<b>Voie/signalisation</b>
<b>MEZZANA</b>	<b>X</b>	<b>CCVU/CPER</b>	<b>X</b>	<b>CCVU/CPER</b>
<b>LES CANNES + PN 55 ; 56 et 58.1</b>		<b>X</b>		<b>X</b>

<b>Evitement de BASSANESE</b>		<b>X</b>		<b>X</b>
-------------------------------	--	----------	--	----------

## 2. Financement

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	N° Opération	Etudes	Bâtiment	Quais	Parking Divers	Signalisation	Total
MIZANA	N1151CK073	149 000 €	762 000 €	<b>CCVU CPER</b>	139 000 €		1 050 000 €
LES CANNES + PN 58.1	N1151CL118	114 000 €		405 000 €	150 000 €	200 000 €	869 000 €
EVITEMENT DE BASSANESE	N1151CL036	200000 €			300 000 €	2 850 000 €	3 350 000 €
<b>Total</b>							<b>5269 000 €</b>
ARRONDI							5300 000 €

L'opération est inscrite au CPER Etat-Région 2015-2020, volet intermodal selon la répartition suivante :

Etat	50 % du montant HT	2 650 000
CdC	50 % du montant HT	2 650 000

Le programme sera financé sur les autorisations de programme décrites dans le tableau précédent.

Les affectations des autorisations de programme nécessaires au financement de ces opérations sont proposées au Conseil Exécutif en date du 7 juillet 2020.

## CONCLUSIONS

Je vous propose :

- **D'APPROUVER** les programmes définitifs de l'ensemble des projets, leurs coûts globaux de 11 800 000 € HT et de 5 300 000 € HT ainsi que la décomposition ci-décrite dans le présent rapport,
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements n° 4 au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	8,260 M€
CdC	30 % du montant HT	3,540 M€
Total		11,800 M€

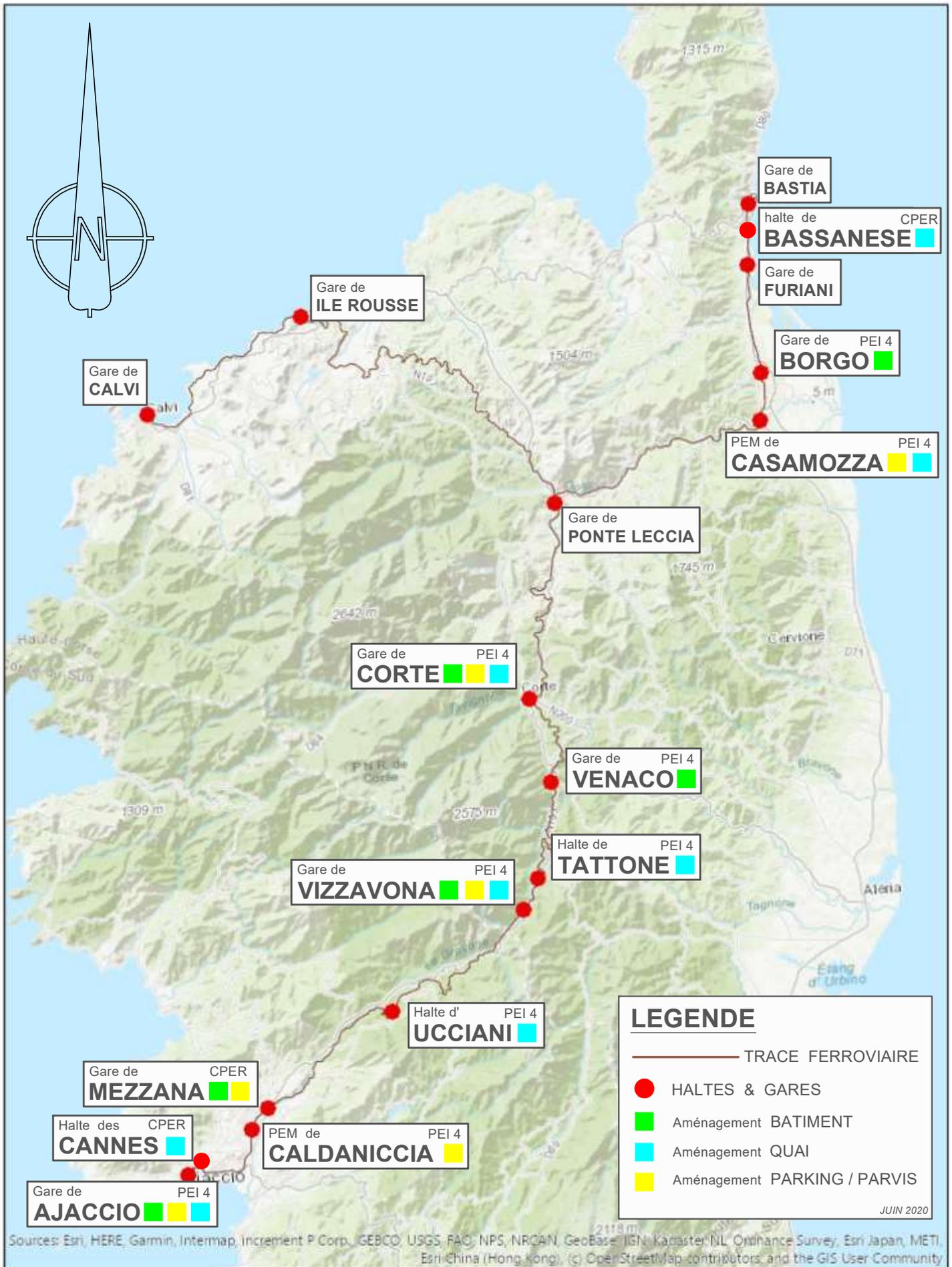
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du volet intermodal du CPER 2015-2020 selon la répartition suivante :

Etat	50 % du montant HT	2,650 M€
CdC	50 % du montant HT	2,650 M€
Total		5,300 M€

- **DE M'AUTORISER** à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

# Aménagement et mise en accessibilité des principales gares intermodales de Corse CPER PEI 4



Gare de  
**CALVI**

Gare de  
**ILE ROUSSE**

Gare de  
**BASTIA**

halte de **BASSANESE** CPER

Gare de  
**FURIANI**

Gare de **BORGO** PEI 4

PEM de **CASAMOZZA** PEI 4

Gare de  
**PONTE LECCIA**

Gare de **CORTE** PEI 4

Gare de **VENACO** PEI 4

Halte de **TATTONE** PEI 4

Gare de **VIZZAVONA** PEI 4

Halte d' **UCCIANI** PEI 4

Gare de **MEZZANA** CPER

Halte des **CANNES** CPER

PEM de **CALDANICCIA** PEI 4

Gare de **AJACCIO** PEI 4